



# DOSSIER D'INSCRIPTION

## FORMATION AIDE-SOIGNANTE

### I.F.A.S DOMEA – août 2026

#### 4 – CONDITIONS D'ADMISSION

Candidat sans diplôme :

Candidat ASHQ

Candidat titulaire d'un des diplômes suivants (cocher la case et indiquer l'année d'obtention

DEAES obtenu en

BAC ASSP obtenu en

DEAP obtenu en

BAC SAPAT obtenu en

DEAVS obtenu en

ARM obtenu en

DEA obtenu en

ASM obtenu en

DEAMP obtenu en

VAE modules obtenus

TP AVF obtenu en

#### POUR TOUS LES CANDIDATS

Année de sortie du système scolaire :

#### Niveau scolaire à l'entrée en formation (cocher la case)

Primaire, 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, CPA  
(capacité pro agric), CPPN  
(classes prépro de niveau 4<sup>e</sup> ou  
3<sup>e</sup>) ou CLIPA (classe d'initiation  
prépro en alt)

3<sup>e</sup>  
 1<sup>ère</sup> année de CAP ou BEP

2<sup>de</sup>, 1<sup>ère</sup>  
 2<sup>e</sup> année de CAP ou BEP

Terminale

1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup> année de DEUG,  
DUT, BTS, école des  
Formations Sanitaires et  
Sociales

Classes de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle  
supérieur

#### 5 – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Avez-vous une expérience professionnelle (cocher la mention utile) :

Dans le secteur social et médico-social

Dans un autre secteur si oui lequel :

Avez-vous déjà fait un stage dans un secteur  
paramédical?

Oui

Non

Si oui, dans quel établissement ?

# DOSSIER D'INSCRIPTION

## FORMATION AIDE-SOIGNANTE

### I.F.A.S DOMEA – août 2026

#### 6 – SITUATION LORS DE L'INSCRIPTION EN INSTITUT DE FORMATION

Etes-vous inscrit (e) à Pôle Emploi ?  Oui  Non

Si oui, depuis quelle date :

N° identifiant PE (7chiffres et 1 lettre)

Percevez-vous une allocation ?  Oui  Non

Si oui, laquelle ?

Date de début de suivi par la Mission Locale :

Avez-vous fait une demande auprès d'un organisme financeur pour le financement de la formation ?

Oui, lequel:

Non

Si vous êtes toujours en emploi, veuillez répondre aux questions suivantes et fournir une attestation :

CDI

CDD

Depuis le :

Depuis le :

Nom de l'entreprise :

Fonction occupée :

Adresse :

Nom du responsable :

Téléphone :

E-mail employeur :

# DOSSIER D'INSCRIPTION

## FORMATION AIDE-SOIGNANTE

### I.F.A.S DOMEA – août 2026

#### 7 -FINANCEMENT DE LA FORMATION ENVISAGE

- Autofinancement
  - CPF envisagé, montant disponible :
  - Le CPF doit être mobilisé 15 jours avant la date de rentrée.
  
- Transition pro
  - Pour les personnes en CDI ou CDD.
  - le dossier doit être préparé environ 12 mois avant la date de la formation,
  - l'employeur doit être prévenu au moins 4 mois avant le début de la formation
  
- Financement par France Travail
  - Attestation de prise en charge
  
- Financement par la Région
  - Soumis à différents critères d'éligibilités (se renseigner auprès de votre conseiller France Travail)
  - ATTENTION le nombre de places est limité chaque année, il faut impérativement prévoir une autre solution de financement.
  
- Financement par votre employeur actuel :
  - Nom de l'entreprise :
  - Lieu d'exercice :
  - Attestation de prise en charge

***Le montant de la formation pourra être étalée sur plusieurs mois après accord d'échelonnement validé par la directrice.  
Les versements de ces échelonnements se feront par des virements automatiques.***

***Toute formation commencée est due dans sa totalité.***

#### 8 – AUTORISATION DE DIFFUSION

J'autorise l'I.F.A.S. Doméa à diffuser en ligne les résultats liés :

- Aux épreuves de sélection d'entrée : OUI  NON
- Au jury de certification : OUI  NON

# DOSSIER D'INSCRIPTION

## FORMATION AIDE-SOIGNANTE

### I.F.A.S DOMEA – août 2026

**La sélection pour l'entrée en formation se fera après étude de ce dossier et d'un entretien oral destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat.**

**Pour la notation de votre dossier écrit, veuillez respecter les consignes suivantes :**

- **Votre dossier de sélection doit comprendre les pièces suivantes**
- **Les pièces doivent être classées dans cet ordre**

Copie couleur recto verso de la Carte Nationale d'identité (CNI) ou le Titre de Séjour (TS)

1 - Une pièce d'identité valide à l'entrée de formation



2 - Lettre de motivation manuscrite



3 - Un Curriculum Vitae en version numérique



4 - Un document manuscrit (2 pages maximum) relatant au choix, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la Formation

5 - Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français



6 - Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale



7 - Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur

8 - Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive, ...) en lien avec la profession d'aide-soignant

Institut de formation Aide-soignant DOMEA

66 Chemin de la Chapelle - 78470 Saint-Rémy-Lès-Chevreuse

TEL : 01 30 47 02 63 - E-mail : eas.domea@emeis.com – Site Internet : <https://www.ifas-domea.fr/>

# DOSSIER D'INSCRIPTION

## FORMATION AIDE-SOIGNANTE

### I.F.A.S DOMEA – août 2026

**Les résultats du recrutement seront annoncés par courrier postal, ils seront également affichés devant l'école le 24 juin 2026 à 14h**

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone**

**Le candidat dispose de 7 jours après la parution des résultats pour confirmer son inscription (soit le 3 juillet 2026 inclus, cachet de la poste faisant foi)**

**Le bénéfice de l'admission est valable uniquement pour la session de formation au titre de laquelle le candidat s'est inscrit**

**ATTENTION : les vaccins obligatoires doivent être mis à jour pour être autorisé à partir en stage. Hépatite B, DTP. Une sérologie est obligatoire pour l'hépatite B. Rapprochez-vous de votre médecin traitant.**

**Un certificat médical d'aptitude sera également OBLIGATOIRE pour entrer en formation : prendre rendez-vous avec un médecin agréé de l'ARS dès que possible.**

[Listes de médecins agréés en Île-de-France | Agence régionale de santé Ile-de-France](#)



Je déclare avoir pris connaissance de tous les éléments de ce dossier

J'accepte les conditions et je déclare exacte toutes les informations inscrites dans ce dossier

Date :

Signature :

*Merci de ne rien inscrire dans ce cadre*

Date de réception du dossier

Institut de formation Aide-soignant DOMEA

66 Chemin de la Chapelle - 78470 Saint-Rémy-Lès-Chevreuse

TEL. : 01 30 47 02 63 - E-mail : eas.domea@emeis.com – Site Internet : <https://www.ifas-domea.fr/>

V3 02/2026

# Inscription IFAS

## Préparation documents médicaux

Après admission aux épreuves de sélection, l'admission définitive est conditionnée par la présentation d'un **certificat médical d'aptitude physique et psychologique**, au plus tard le jour de la rentrée et d'un **certificat de vaccination**, au plus tard le 1<sup>er</sup> jour d'entrée en stage.

*(arrêté du 21 avril 2007, modifié par les arrêtés du 29/07/2022 et 9/06/2023, Titre III-article 91-a et b)*

### Mettre à jour vos vaccins

Médecin  
traitant



- Vérifier vos vaccins obligatoires : hépatite B, DTP
- Réaliser une sérologie hépatite B (à remettre au médecin)
- Faire compléter le certificat de vaccination (document ci-joint)

### Réaliser la visite médicale médecin Agréé ARS

Médecin agréé ARS



- Faire établir un certificat médical d'aptitudes physiques et psychologiques à la poursuite d'études d'aide-soignant soit le médecin le rédige, soit vous utilisez le modèle Doméa

### Présenter les documents à l'IFAS



- Fournir le certificat médical d'aptitude **LE JOUR DE LA RENTREE**. Si vous n'avez pas ce document vous ne serez pas accepté(e).
- Fournir le certificat de vaccinations complété et finalisé. (vous avez jusqu'au **1<sup>er</sup> jour de stage** pour présenter le certificat attestant que vous remplissez les obligations d'immunisation).



**ATTENTION : les délais sont parfois longs entre la vaccination et l'obtention de l'immunisation**





**ATTESTATION MÉDICALE D'IMMUNISATION ET DE  
VACCINATIONS OBLIGATOIRES**

Dr (*nom prénom*) .....  
 Titre et qualification ..... Lieu, date .....  
 Adresse .....  
 Téléphone .....

Je soussigné(e), Dr..... , certifie que M. /Mme  
 Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) le .....  
 candidat(e) à l'inscription en formation d'aide-soignant  
 a été vacciné(e):

**Contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite :**

DERNIER RAPPEL EFFECTUÉ		
Nom du vaccin	Date	N° lot

**Contre l'hépatite B, selon les conditions définies au verso, il/elle est considéré(e) comme  
(rayer les mentions inutiles):**

immunisé(e) contre l'hépatite B :            oui            non  
 non répondeur(se) à la vaccination :        oui            non

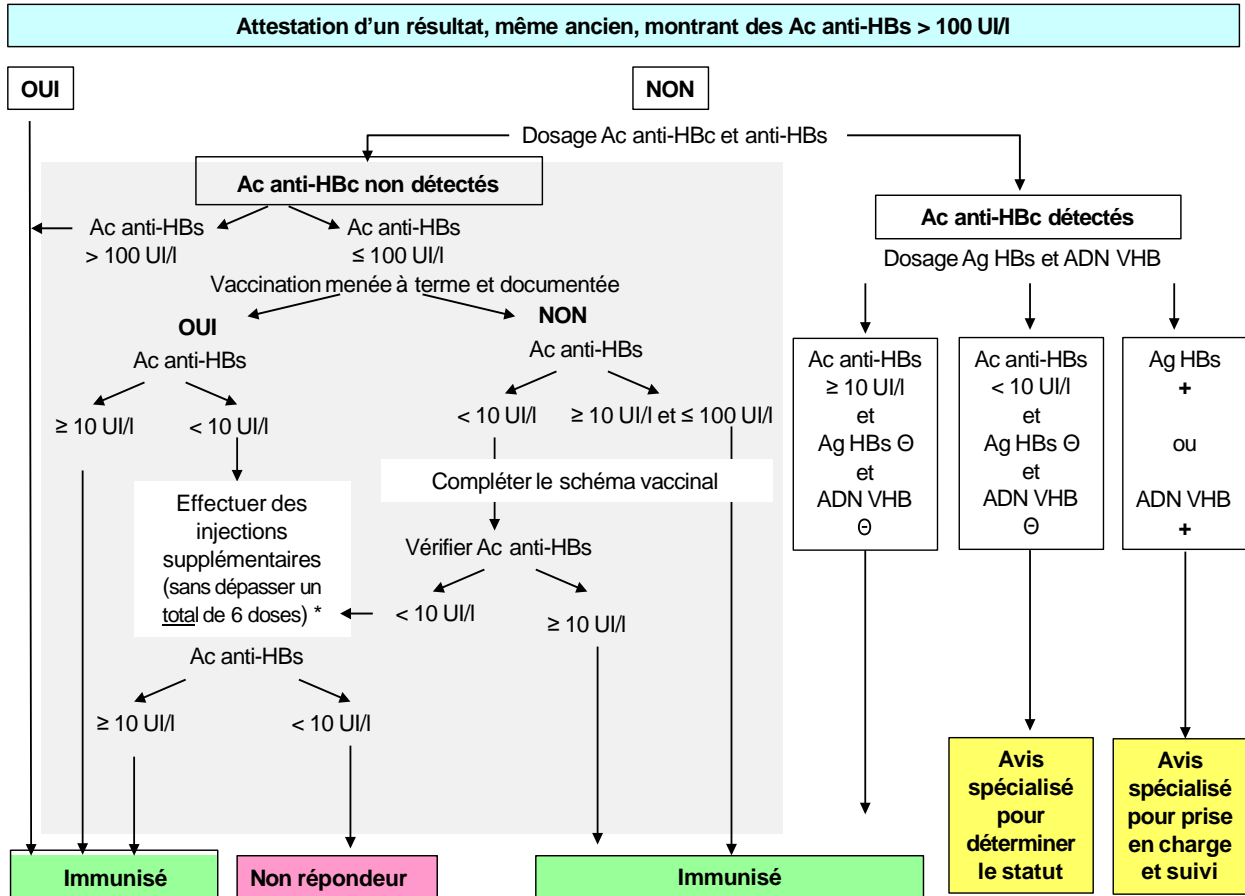
**Le soignant non-répondeur doit être informé de**

- Son statut de non-répondeur à la vaccination
- Le risque de contamination éventuel par le Virus de l'Hépatite B (VHB) lors d'un Accident Exposant au Sang (AES)
- L'importance du respect des précautions standard
- La prise en charge impérative en cas d'AES
  - Recherche en urgence du statut VHB de la source
  - Immunoglobulines spécifiques si patient AgHBs + ou inconnu
- La nécessité d'une surveillance annuelle de la sérologie du VHB à la recherche d'une éventuelle contamination (arrêté du 2 aout 2013)

**Signature et cachet du médecin**

*Nota bene* : selon le calendrier vaccinal en vigueur, pour ces professionnels de santé, il est par ailleurs recommandé d'être immunisé contre la coqueluche, la rougeole, la rubéole, la varicelle et la grippe saisonnière.

**ALGORITHME POUR LE CONTRÔLE DE L'IMMUNISATION CONTRE L'HÉPATITE B DES PERSONNES MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 3111-4 ET DONT LES CONDITIONS SONT FIXÉES PAR L'ARRÊTÉ DU 2 AOÛT 2013**



\* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

**Références :**

- Articles L. 3111-1, L. 3111-4 et L. 3112-1 du code de la santé publique (CSP) ;
- Arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné, modifié par l'arrêté du 29 mars 2005 (intégration des services d'incendie et de secours) ;
- Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiques ;
- Arrêté du 6 mars 2007 relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé pris en application de l'article L. 3111-4 du CSP ;
- Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (titre III) ;
- Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L. 3111-4 du CSP ;
- Calendrier vaccinal en vigueur (cf. site du ministère chargé de la santé : <http://www.sante.gov.fr/vaccinations-vaccins-politique-vaccinale.html>).

Devenir aide-soignant(e),  
c'est possible

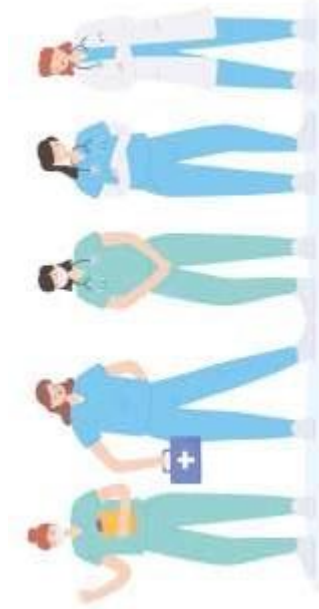


Anticiper est le maître  
mot  
d'une intégration  
facilitée

Vous êtes en situation de handicap ou  
vous présentez des problèmes de santé,  
n'hésitez pas à en parler. Prenez contact  
auprès de Madame Charles Séverine.



Ainsi, il est essentiel d'anticiper votre année et de définir  
le plus rapidement possible  
votre plan d'accompagnement personnalisé  
pour vous assurer la réussite de votre formation  
jusqu'à l'obtention du diplôme d'autant que la formation  
est courte.



Contact :

01.30.47.02.63

[eas.domea@emeis.com](mailto:eas.domea@emeis.com)

**DOMEA** | Institut de Formation  
Aides-Soignants

En situation de handicap,  
vous souhaitez devenir  
aide-soignant(e)

C'est possible !



## Pourquoi anticiper la mise en place de mesures d'accompagnement ?

La formation d'aide-soignant(e) est courte et se déroule sur un rythme soutenu avec une alternance de cours théoriques et de stages qui demande de savoir vite s'adapter.

Fonction des conséquences du handicap, pour organiser au mieux ces temps et éviter les échecs en formation, il vous appartient de contacter la référente handicap de Doméa pour qu'elle puisse identifier vos besoins et mettre en place un plan d'accompagnement adapté.

Vous pourrez bénéficier des aménagements nécessaires tels que :

- Le temps majoré pour les épreuves écrites
- La composition sur ordinateur
- L'adaptation des supports pédagogiques
- L'aménagement de la formation
- ...



## A savoir

La Loi engage les employeurs comme les centres de formation à agir pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le souci de limiter les ruptures entre la formation et l'emploi.



## Les étapes

### de l'accompagnement

1. S'assurer d'avoir bien compris l'environnement et les attendus du métier au regard de sa situation de handicap.
2. Être déclaré apte par le médecin agréé tant à l'exercice du métier qu'aux exigences du référentiel de compétences.
3. Prendre RDV avec la référente handicap de Doméa pour définir ensemble les dispositifs d'accompagnement.
4. Tester les mesures d'accompagnement pendant les cours et les stages.
5. Faire un point régulier et au besoin réévaluer avec la référente handicap de Doméa votre situation.

Conseil : Si vous bénéficiez d'aménagements pendant votre scolarité, n'hésitez pas à en parler dès votre rencontre avec la référente handicap de Doméa, cela ne fera qu'accélérer le processus d'accompagnement.

